

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 451^e séance tenue le 2 février 2004
à 14 heures, à la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, MM. Paul Arminjon, Michel Beaudin, Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mmes Anne Charbonneau, Marie-Thérèse Chicha, Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Guy Doucet, André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mohamed Hrimech, Mme Arlette Kolta, MM. Raymond Lalande, Philippe Langlais, Serge Larochelle, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Stéphane Molotchnikoff, Jean-Guy Nadeau, René Parenteau, Mme Danielle Pinard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Denis Vaillancourt et Jesus Vazquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquand, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Daniel Leduc, Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Alexandre Carette, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Mathieu Fontaine, Jonathan Harvey et Mathieu Le Blanc; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne et Mme Louise St-Jacques; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; la représentante des cadres et professionnels: Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gresset et André Racette.

ABSENTS : Les doyens : Mme Céline Goulet et M. Claude Lamarche; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Guy Besner, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, André-Pierre Contandriopoulos, Mme Francine Ducharme, MM. Daniel Dumouchel, Pierre Fournier, Mme Francine Gratton, MM. Anatole Joffé, Jean McNeil, Mmes Fabienne Pironet, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt et Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mmes Magali Deleuze, Sorel Friedman, Louise Larivière et M. Pierre Pelletier; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt et Joseph Pegna; la représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer, la représentante du Conseil de l'Université : Mme Marie-France Bich; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix et Germain Lalonde; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Jacques Gravel et Bernard Motulsky.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part des décès suivants, soit celui de M. Gilles Brunel, professeur agrégé au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, survenu le 18 décembre dernier et celui de M. Pierre J. Lespérance, professeur retraité du Département de géologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 20 janvier dernier. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à Mme Marie-France Bich, membre nommé par le Conseil de l'Université pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2008 ainsi qu'à M. Philippe Langlais, professeur adjoint, Département d'informatique et recherche opérationnelle, membre élu par le corps professoral de la Faculté des arts et des sciences pour un mandat se terminant également le 31 mai 2008.

AU-451-1 ORDRE DU JOUR

AU-451-1

La porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale que compte tenu que le Conseil d'administration de la CREPUQ devrait se prononcer, lors de sa séance du 29 janvier, sur la teneur du mémoire à présenter à la Commission parlementaire sur le financement des universités, il a été jugé opportun que la séance de l'Assemblée du 26 janvier soit reportée à aujourd'hui pour permettre à l'Université de faire ses propres commentaires, à la lumière du rapport de la CREPUQ. Lors de la présente séance l'Assemblée est saisie de plusieurs documents d'information dont une présentation, par le secrétaire général, de la Procédure de consultation en vue de la nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice. Si le temps imparti pour traiter des documents d'information s'avérait insuffisant, elle pourra y revenir après l'étude du point 7 et la période réservée à cette fin sera allongée. À 15 heures, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le mémoire de l'Université portant sur le financement des universités.

M. Larochelle souligne qu'il souhaite proposer l'adoption d'une résolution dénonçant les coupures imposées aux conseils subventionnaires de recherche du Québec. Il s'informe du moment où il pourrait présenter une telle proposition.

Le président des délibérations signale que la résolution pourrait être proposée au point 7 de l'ordre du jour portant sur le financement des universités. Par ailleurs, l'Assemblée accepte de prolonger, si nécessaire, le temps consacré aux cinq premiers points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente ainsi. :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 450^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 15 décembre 2003
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Procédure de consultation en vue de la nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice
 - Bilan des fonds de recherche obtenus par les chercheurs
 - Rapport du président du Comité de la recherche sur l'état des travaux du comité
 - États financiers au 31 mai 2003, commentaires et faits saillants et dépenses des facultés et services pour l'année 2002-2003
6. Période de questions

B- AFFAIRE SOUMISE POUR ÉTUDE

Point spécial dont l'étude est fixée à 15 heures

7. Financement des universités

AU-451-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 450^e AU-451-2
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2003

Demande est faite 1) d'ajouter ces phrases au 3^e paragraphe: « Il demande si M. Weinstock croit que la communauté universitaire doit entamer une réflexion sur les mesures qui permettraient de mieux encadrer ces relations. M. Daniel Weinstock répond par l'affirmative et pense même que c'est urgent »; 2) d'ajouter la phrase suivante au 2^e paragraphe complet de la page 9 : « La Faculté des études supérieures examine des projets de formation qui vont dans le même sens ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 450^e séance tenue le 15 décembre 2003.

AU-451-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-451-3

Se référant à la délibération AU-450-10, le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 15 décembre dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a modifié le nom de la Faculté de théologie en celui de Faculté de théologie et de sciences des religions et a modifié en conséquence l'article 27.01 des statuts. Lors de cette même séance, le Conseil a également donné suite à une recommandation de l'Assemblée concernant l'adoption de la politique environnementale. Enfin, le secrétaire général signale que le président du Comité de la recherche fera rapport sur les travaux du comité au point 5 de l'ordre du jour.

AU-451-4 CORRESPONDANCE AU-451-4

Le secrétaire général indique que, dans une lettre en date du 28 janvier dernier, le chancelier a transmis aux membres de l'Assemblée les réflexions du Conseil en regard de la nomination du recteur ou de la rectrice.

AU-451-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-451-5

AU-451-5.1 Rapport du recteur AU-451-5.1

AU-451-5.1.1 Centre Robert Cedergen AU-451-5.1.1

Le recteur signale que le 14 janvier dernier, le Centre Robert Cedergen a été inauguré. Le centre qui oeuvrera dans le domaine de la bioinformatique perpétuera la mémoire de ce chercheur de grand renom.

AU-451-5.1.2 Faculté de médecine dentaire AU-451-5.1.2

Le recteur indique que le 21 janvier dernier marque le début des fêtes du centenaire de la Faculté de médecine dentaire.

AU-451-5.1.3 Tournée des facultés AU-451-5.1.3

Le recteur souligne qu'il poursuit sa tournée des conseils de faculté auxquels il présente les grands enjeux de l'Université.

AU-451-5.1.4 Financement des universités AU-451-5.1.4

Le recteur fait valoir qu'il est important, au-delà des mémoires et des chiffres, qu'il y ait une mobilisation autour du financement des universités. Le milieu est sensibilisé à la question, mais la mobilisation doit dépasser les murs de l'Université. Le maire de Montréal a été convaincu de se présenter à la commission parlementaire pour défendre Montréal : ville de savoirs. Le maire préparera un mémoire qui notamment s'inspirera du document émanant du Sommet de Montréal et qui traite de la place et des enjeux de la ville.

AU-450-5.1.5 Impact économique des universités AU-450-5.1.5

Le recteur souligne que le 10 février prochain, paraîtra un document, élaboré en concertation avec Montréal international, et qui portera sur l'impact économique des universités montréalaises.

AU-450-5.1.6 Mémoires à la commission parlementaire AU-450-5.1.6

Le recteur indique que la jeune Chambre de commerce de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ainsi que Montréal international sont à préparer les mémoires qu'ils présenteront à la commission parlementaire sur le financement des universités. Les régions sont également invitées à aller dans le même sens. La dernière commission portant sur le sujet remonte à 1984. L'occasion de redresser le financement universitaire est historique et ne doit pas être ratée. Les médias seront invités à offrir la plus grande couverture de l'événement.

AU-451-5.1.7 CHUM AU-451-5.1.7

Le recteur souligne que tout évolue dans le bon sens pour le CHUM. Les deux commissaires MM. Brian Mulroney et Daniel Johnson ont soulevé des questions aux universités qui y ont répondu.

AU-451-5.1.8 Salon des études

AU-451-5.1.8

La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue signale que le Salon des études qui s'est tenu la semaine dernière a accueilli 2800 étudiants en comparaison de 3900 l'an dernier. Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les candidats qui n'étaient pas en provenance des collèges avaient jusqu'au 15 janvier pour remplir une demande d'admission et avaient donc, lors de la tenue du salon, déjà fait leur choix. En tout état de cause, la vice-rectrice observe que la qualité des étudiants qui sont venus au salon était remarquable. Par rapport aux données de la mi-mars de l'an dernier, l'on enregistre une baisse de 2 % des étudiants autres que collégiens. La demande pour les programmes non contingentés est en hausse et en baisse légère pour les programmes contingentés.

AU-451-5.2 Procédure de consultation en vue de la nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice

AU-451-5.2

Le secrétaire général rappelle que le premier alinéa de l'article 25 de la charte prévoit que le recteur est nommé par le Conseil, avec la participation de l'assemblée universitaire. Les articles 25.01 et 25.02 des statuts viennent préciser cette disposition de la charte. En effet, il est prévu que l'article 25.01 établit la procédure de consultation et fixe les modalités de la participation de l'assemblée universitaire dans la nomination (constitution du comité, scrutin indicatif, audiences...). L'article 25.02 stipule que le Conseil nomme recteur la ou l'une des personnes que le comité recommande, ou toute autre personne après avoir consulté le comité. Les principales étapes du processus de nomination du recteur sont les suivantes : constitution du Comité de consultation, consultations, délibérations du comité et préparation du rapport et nomination par le Conseil. Le Comité est composé d'un membre d'office de l'assemblée, de cinq professeurs de carrière élus à l'assemblée dont un des écoles affiliées, d'au plus quatre membres choisis parmi les autres composantes de l'Université ayant droit de représentation à l'assemblée (personnel enseignant à temps partiel, étudiants, personnel non enseignant syndiqué, personnel non enseignant non syndiqué). Un membre de l'extérieur de l'Université est proposé par le Conseil. Il revient au comité de se choisir un président parmi ses membres. Le secrétaire général précise que la procédure de nomination a été lancée la semaine dernière. L'Assemblée est ainsi invitée à faire des suggestions de noms en vue de l'élection des membres du comité.

La composition telle que définie maintient une présence importante de professeurs élus de l'assemblée, introduit une présence d'un professeur de carrière provenant des écoles affiliées, rend possible une représentation au comité de chacune des autres composantes de l'Université et assure la présence d'une personne provenant de l'extérieur de l'Université et proposée par le Conseil. Les critères retenus pour le choix du recteur sont élaborés par le comité et soumis dès le début de la consultation pour avis, au Conseil et à l'Assemblée universitaire. Le Comité procède ensuite à la constitution d'une liste de candidatures. Pour ce faire, il fait un appel de propositions auprès des membres de l'Assemblée universitaire. Il est prévu que les bulletins de mise en nomination doivent être signés par au moins cinq membres. Le Comité fait appel à une firme d'experts en recrutement de cadres et lui confie le mandat de lui suggérer des noms de candidats qui répondent aux critères établis. Le Comité peut ajouter les noms soumis par la firme d'experts et d'autres qu'il juge appropriés à la liste des personnes proposées par les membres de l'Assemblée universitaire. Il peut retrancher les candidatures qui, de l'avis unanime de ses membres, sont jugées frivoles. La liste des personnes retenues est transmise à l'Assemblée universitaire.

Le Comité invite les personnes proposées à participer, sur une base volontaire, aux différentes étapes : envoi d'une fiche biographique, invitation à soumettre un bref texte sur leur programme pour fins de publication, invitation à participer à un ou des débats publics organisés par le Comité. Ce dernier est tenu de retirer de la liste soumise aux fins du scrutin indicatif le nom de ceux qui l'auraient demandé par écrit. Le Comité organise la tenue d'un ou de débats publics. Il tient un scrutin indicatif auprès des

membres de l'Assemblée réunis en séance extraordinaire. Le Comité dévoile les résultats du scrutin (dont le résultat numérique et indication du nom des personnes ayant reçu, de l'avis du Comité, un appui significatif). Le Comité reçoit les personnes qui désirent se faire entendre individuellement ou en groupe; il entend les candidats à tour de rôle. Le Comité délibère en tenant compte de tous les éléments à sa disposition et, dans ses recommandations, doit s'en tenir aux personnes proposées pour le scrutin. Lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le Comité présente ses recommandations accompagnées d'un rapport circonstancié de ses délibérations. Pendant les délibérations du Conseil, le Comité se retire, mais demeure à la disposition du Conseil. Ce dernier nomme recteur la l'une des personnes que le comité recommande, ou toute autre personne après avoir consulté le comité.

Enfin le secrétaire général présente, à titre indicatif, un projet d'échéancier du processus de nomination puisqu'il revient au Comité, une fois constitué, d'établir son échéancier et ce, en tenant compte de l'article 25.01 des statuts. Relativement à la formation du comité, la proposition du Conseil d'un membre extérieur de l'Université est prévue en janvier ou février, l'appel de suggestions de noms auprès des membres de l'Assemblée s'étalera du 26 janvier au 13 février, l'élection des membres du Comité selon la procédure décrite à l'article 8.01 des statuts (possibilité de trente tours de scrutin) aura lieu lors de l'Assemblée universitaire du 15 mars. La validation des principaux critères retenus pour le choix d'un recteur se fera en mars ou avril, l'appel de candidatures interviendrait en avril et mai. La liste des candidatures serait constituée en juin. En juillet et août les candidats seraient invités à préparer, sur une base volontaire, une fiche biographique et un texte de présentation de leur programme pour fins de publication. En septembre, le Comité organiserait la tenue d'un ou de débats publics. Le scrutin indicatif se tiendrait en octobre et les audiences, en octobre et novembre. En décembre et janvier 2005, le Comité délibérerait et préparerait son rapport qu'il déposerait au Conseil à sa réunion de février 2005 et en février ou mars 2005, le Conseil procéderait à la nomination.

En réponse à une question de M. René Parenteau, le secrétaire général signale que les recommandations du comité sont rendues publiques, une fois acheminées au Conseil, et la partie du rapport qui concerne les enjeux est communiquée à l'Assemblée, mais non pas les délibérations du Comité sur les candidats.

AU-451-5.3 Bilan des fonds de recherche obtenus par les chercheurs AU-451-5.3

Le vice-recteur à la recherche indique que les fonds de recherche enregistrent une baisse qui s'explique par le fait que les versements FCI s'échelonnent sur un horizon de dix-huit mois. Les mandats des conseils subventionnaires ayant été redécoupés, l'on y constate de grandes variations. Pour beaucoup de centres, l'Université n'était pas en évaluation lors de l'octroi des grandes subventions. Enfin, il y a lieu de noter que l'Université a repris sa place dans les fonds octroyés par le CRSH.

AU-451-5.4 Rapport du président du Comité de la recherche sur l'état des travaux du comité AU-451-5.4

Le président du Comité de la recherche est invité à faire rapport.

M. Moïse Bendayan signale que le Comité de la recherche s'est penché sur un certain nombre de dossiers au cours du printemps et de l'automne 2003. Il s'agit de la Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement, document qui a été présenté à l'Assemblée le 26 mai 2003, du rapport sur la Probité et organismes subventionnaires américains, document qui a été présenté à l'Assemblée le 3 novembre dernier, du rapport sur les incidences de l'insertion des chaires dans les départements et facultés, document qui a été entériné par le Comité de la recherche et acheminé au Comité du statut du corps professoral, de la proposition de création du Centre d'études et de recherches internationales laquelle a été présentée à l'Assemblée. Le Comité se penche actuellement sur deux dossiers portant sur la création du Centre Robert-Cedergen et de l'Institut d'évaluation en santé.

Le vice-recteur à la recherche précise que le Centre Robert-Cedergren a été créé au niveau facultaire, mais il paraît opportun d'en faire un centre universitaire, ce qu'étudie présentement le Comité de la recherche.

AU-451-5.5 États financiers au 31 mai 2003, commentaires et faits saillants et dépenses des facultés et services pour l'année 2002-2003 AU-451-5.5

M. Michel Trahan indique qu'il s'agit des états financiers au 31 mai dernier. Il a été convenu de déposer d'ores et déjà ces documents que le Comité du budget de l'Assemblée commentera en avril prochain, lors de l'étude du budget de fonctionnement 2004-2005. Les états financiers portent sur le fonds de fonctionnement sans restriction, avec restriction, immobilisation et dotation. L'année a été exceptionnelle, vu la grève. Les dépenses et les revenus ont donc été moindres que prévus. L'équilibre budgétaire avait été prévu, mais en raison de cet événement, un surplus de 4,8 M\$ a été enregistré. Rapport sera fait d'ici la fin de l'année sur le fait que, pendant cette période, les activités ont connu un ralentissement en même temps que les revenus diminuaient, par exemple, au niveau de cliniques. Certaines dépenses qui n'ont pas été faites l'an dernier le seront cette année. Sur deux ans, l'équilibre budgétaire devrait être atteint.

AU-451-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-451-6

AU-451-6.1 Subventions de recherche AU-451-6.1

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que l'Université occupe un rang fort respectable en regard des subventions de recherche obtenues. Cependant les perspectives s'avérant moins prometteuses, il demande ce que la direction entend faire pour remédier à cette situation.

M. Alain Caillé souligne que la diminution des subventions de recherche du Québec serait d'un peu moins de 7 %. Les décisions budgétaires qui ont été prises réduisent d'autant les fonds dont disposent les conseils dont les mandats ont été modifiés. La FSRQ a absorbé les coupures en étant moins généreux dans les fonds accordés, mais n'a mis fin à aucun de ses programmes. Par ailleurs, le Fonds de la recherche sur la société et la culture ne semble pas vouloir favoriser les regroupements pour garder des équipes. La situation y est donc grave. Quant au Fonds de la recherche sur la nature et les technologies, il envisage des compressions de l'ordre de 10 à 15 % dans ses versements. M. Alain Caillé fait valoir que l'enjeu global du financement de la recherche doit être soulevé concurremment avec celui du financement des universités et c'est ce dont traiteront les différents mémoires qui seront déposés à la commission parlementaire. La position de l'Université est d'éviter les coupures (les bourses ne sont pas touchées), mais si on n'a d'autre choix, les conseils devront, à tout le moins, subventionner les regroupements et les équipes. Toutes les réactions sont importantes dans ce dossier et il nous faut démontrer l'impact de telles coupures. Il faut comprendre que Valorisation Recherche Québec allouait des subventions de l'ordre de 40 M\$ qui se tariront dans dix-huit mois.

Le recteur indique avoir rencontré le ministre Michel Audet à deux reprises pour l'entretenir des enjeux de la recherche universitaire et du lien avec les études. Des lettres lui ont été adressées pour faire connaître le désarroi des universités face aux coupures annoncées. Le mémoire de la CREPUQ réfère à cette question de même que les mémoires de chacune des universités. Le gouvernement ne peut dire que l'éducation est prioritaire et du même souffle couper dans la recherche.

M. Louis Maheu signale que le CONFES a été saisi d'une résolution adressée à MM. Michel Audet et Pierre Reid déplorant les coupures annoncées. Sur le plan des bourses, le budget est le même, mais le bassin d'étudiants augmente.

En réponse à M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Caillé signale qu'en 2004-2005, les coupures seront de l'ordre de 10 à 15 %.

AU-451-7 FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

AU-451-7

Le recteur signale que par rapport au document de consultation du gouvernement sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, l'Université a décidé de concentrer son plaidoyer sur l'enjeu dominant soit le sous-financement des universités. Au niveau de la CREPUQ, les questions de l'évolution des clientèles et de l'imputabilité des universités ont été traitées ainsi que celle de la formule de financement et des liens enseignement-recherche dans les universités. Le mémoire de l'Université ne reprend pas les thèmes traités par la CREPUQ. Après la présentation de ce mémoire à la commission, chaque université tentera, selon ses caractéristiques, son histoire, de démontrer l'impact du sous-financement et ses conséquences.

Le plan du mémoire de l'Université se présente ainsi :

Introduction

Les enjeux de la qualité

- Carences et fragilité malgré un réinvestissement partiel
- Le déclin de la qualité
- Le sous-financement reconnu
-

Les enjeux de l'accessibilité

- L'accessibilité à des programmes et à un encadrement de qualité
- L'accessibilité aux programmes des cycles supérieurs
- L'accessibilité aux programmes du secteur biomédical-santé

Les enjeux cruciaux du financement : quelques exemples

- La relève professorale
- Les nouveaux créneaux de formation et de recherche
- Les bibliothèques
- Les espaces et les infrastructures physiques d'enseignement et de recherche

Conclusion

Le recteur observe d'abord que le but visé par la direction, par son mémoire, n'est pas de chercher à impressionner mais de faire comprendre que l'enjeu est de taille et qu'il serait dangereux de ne pas s'en préoccuper.

En introduction, on rappellera ce qu'est l'Université de Montréal, ce qu'elle a fait et ce qu'elle accomplit et comment elle est importante pour le Québec. On fera valoir que la baisse de qualité aurait des conséquences importantes pour la société. On situera l'Université en termes de professeurs, d'étudiants, de programmes, etc.

Les enjeux de qualité seront ensuite abordés. Le mémoire reconnaîtra qu'il a eu réinvestissement et que celui-ci a permis à l'Université d'accroître en quantité et en qualité les effectifs étudiants aux divers cycles, d'innover en matière de programmes d'études, d'améliorer des environnements de formation avec incidence positive sur la persévérance et la diplômation, d'augmenter considérablement les bourses accordées aux étudiants de maîtrise et de doctorat, d'amorcer une mise à niveau des ressources de la bibliothèque et des équipements informatiques; d'accélérer l'orientation internationale, de développer des activités de recherche, notamment dans le cadre de projets majeurs, de recruter des professeurs-chercheurs de calibre international dans un contexte hautement concurrentiel, de consentir un effort exceptionnel de mise à niveau des infrastructures matérielles et d'ajout d'espaces. Le recteur souligne que les effets positifs, mais éminemment fragiles, de cette relance se dissiperont comme feu de paille si

on n'élimine pas les causes plus profondes d'attrition de la qualité. Liées au sous-financement chronique, ces causes sapent la capacité d'une grande université de recherche telle que l'Université de Montréal d'affronter la concurrence des institutions comparables à l'échelle canadienne et internationale. Pour ce faire, l'Université doit offrir des programmes d'études de qualité comparable aux meilleurs programmes analogues hors Québec, maintenir une intensité de recherche de haut niveau, recruter une relève professorale suffisante en nombre et de qualité supérieure, accroître les collections et les services offerts par les bibliothèques et procéder aux développements technologiques, à la modernisation des équipements et à l'expansion des espaces d'enseignement et de recherche.

Le recteur observe que l'Université n'a plus les moyens de soutenir un écart de financement qui, pour l'ensemble des universités, se chiffrait à 375 M\$ en 2002-2003. Si les universités québécoises avaient été financées au même niveau que les autres universités au Canada, le manque à gagner cumulatif depuis 1994-1995 se chiffrerait à 2,9 milliards de dollars, c'est-à-dire 540 M\$ pour l'Université de Montréal. Les réalisations des dernières années qui ont coûté tant d'efforts et qui se sont accomplies dans le sens souhaité pour la société québécoise, n'ont pas empêché la situation relative de l'institution de se dégrader de plus belle par rapport à celle des universités hors du Québec. Les universités de recherche comparables possèdent un avantage différentiel significatif selon les principaux paramètres caractérisant la qualité des activités universitaires. Le recteur souligne que, si les achats de monographies avaient été maintenues au rythme antérieur durant cette période, l'Université en posséderait 115 000 de plus. Or les bibliothèques constituent un puissant incitatif d'inscription. Même si l'Université avait le budget qui lui revient, le sous-financement du passé la forcerait à utiliser ces sommes pour colmater les trous. Uniquement pour retrouver l'encadrement professoral de 1994, 1400 professeurs de plus serait nécessaire. Depuis 1996-1997 l'on dénombre 19,2 % de plus d'étudiants, 3,1% de moins de professeurs et le ratio eetc/per a augmenté de 23,6 %.

Le recteur signale que le groupe des dix a décidé de colliger des données pour se comparer entre elles. Prenant l'exemple de la Faculté de droit, il ressort que la faculté a une activité de recherche très importante. Le coût de formation étudiant EETP pondéré est de 5 328 \$, les étudiants eetp pondérés / professeur régulier est de 27,1, les dépenses de recherche/ professeur et chercheur sont de 58 554 \$, les dépenses en salaires PNER/ étudiant eetp est de 838 \$ et le pourcentage d'étudiants gradués de 22,4 %. La faculté accomplit beaucoup de travail, mais n'est pas en mesure, les chiffres en témoignent, d'offrir le même encadrement que Toronto. Cette situation est transposable aux secteurs des arts, lettres, aménagement. Un sous-financement empêche l'Université de faire ce que les autres institutions accomplissent. La qualité n'est plus, non plus que **l'accessibilité à la qualité.**

Relativement à l'accessibilité aux programmes des cycles supérieurs, l'offre de formation et d'encadrement suppose des investissements très considérables en vue d'en assurer la qualité à un niveau internationalement reconnu, qualité directement reliée à l'ampleur et à l'excellence des activités de recherche réalisées à l'Université. La sanction de la qualité consiste dans la capacité d'attirer les meilleurs étudiants à partir d'un bassin de recrutement qui outrepassse très largement les limites du Québec, de les soutenir dans leur cheminement par un encadrement adéquat et de les mener à l'obtention de diplômes bénéficiant d'une incontestable reconnaissance. Le recteur signale que l'UdeM+ a un ratio étudiants de 4,4 en comparaison avec 3,5 pour l'Université de Toronto, 3,2 pour UBC, 2,6 pour l'Université d'Alberta et 3,3 pour la moyenne des universités du G10. Les groupes d'étudiants sont de plus en plus grands; l'engagement de chargés de cours a permis de conserver un niveau acceptable au premier cycle. En regard de l'accessibilité aux programmes du secteur biomédical-santé, il signale que l'Université forme au Québec 34 % des médecins, 53 % des pharmaciens, 55 % des dentistes, 60 % des infirmières, 100 % des optométristes, 100 % des médecins vétérinaires et 50 % des diplômés dans les disciplines paramédicales. Ces secteurs sont soumis à l'accréditation canadienne ou nord-américaine. Lors de l'évaluation de la Faculté de médecine vétérinaire, il a fallu prendre des mesures pour préserver la qualité. Depuis trois ou quatre ans, le même phénomène (d'être dans la norme et de prendre les mesures de redressement pour l'atteindre) se répète dans le secteur biomédical. Se référant aux coûts de formation

en médecine, il signale que ceux de l'Université de Montréal sont de 19 763 \$ en comparaison avec 45 715 \$ pour Toronto et 63 000 \$ pour UBC. Les coûts de formation en sciences de la santé sont sensiblement moindres à l'Université de Montréal qu'ils ne le sont à Toronto. Le recteur souligne qu'il est notoire que l'Université a dû pratiquer, à divers degrés, une forte péréquation interne de ses ressources budgétaires (les dépenses dépassant en moyenne les revenus de quelque 15 %) pour assurer aux programmes du secteur biomédical-santé des conditions susceptibles de satisfaire de façon minimale les attentes de la société et les exigences des agréments professionnels en matière de formation.

Relativement aux enjeux du financement, le recteur signale que l'un d'entre eux est la relève professorale. L'institution est engagée dans un renouvellement majeur de son corps professoral. Elle devrait envisager un accroissement de son personnel enseignant régulier d'au moins 250 postes de professeur de plus que la cible actuelle au cours des trois prochaines années afin d'assurer un encadrement adéquat de ses étudiants, suivant un ratio d'étudiant eqtp par professeur correspondant à la moyenne des universités de recherche canadiennes. Or, elle ne peut envisager pour l'heure qu'un plafonnement de cet effectif, voire un ralentissement du recrutement, aggravant ainsi la pression sur les professeurs en poste. Le Conseil supérieur de l'éducation a émis un avis, basé sur un modèle de prévision fait par sondage, qu'il n'y avait pas de pénurie de professeur. Pour sa part, la CREPUQ estime que d'ici 2012, pour conserver la qualité en enseignement, mille professeurs devraient être recrutés. En regard des nouveaux créneaux de formation et de recherche, le recteur fait valoir que si l'Université s'est dotée des centres d'excellence tels CANVAC, IRIC, Pavillon J.A-Bombardier dans la période récente, elle s'est aussi fortement investie dans la création de programmes d'études novateurs, par exemple, en informatique et en statistique sociale, et elle ouvre actuellement de nouveaux chantiers, par exemple en nanoscience, en biologie des systèmes, en développement durable et environnement, pour n'en citer que quelques-uns. Or, il lui sera de plus en plus difficile de soutenir la qualité et l'efficacité de ces centres de recherche majeurs et des programmes de formation qui leur sont associés dans un état de sous-financement chronique. En d'autres termes, l'Université s'est fortement positionnée en regard du développement des créneaux fédéraux, mais si le Québec ne lui met pas des ressources à sa disposition, l'Université fera face à des problèmes au niveau du maintien de ses équipements. Le financement des espaces de recherche est inacceptable; en effet, selon les normes, un édifice n'aurait pas besoin d'entretien pendant cent ans. L'Université s'appauvrit parce qu'elle excelle en recherche et plus spécifiquement dans le secteur bio-médical.

Se référant à la question des bibliothèques, il signale que le nombre de livres par étudiant (ETC) est de 129 pour l'UdeM+ alors qu'il est plus de 300 pour les universités UBC, Alberta et Toronto, les étudiants par employés de bibliothèques sont de 111 pour l'institution et respectivement de 75, 85 et 65 pour les universités déjà mentionnées. Enfin, les dépenses par étudiants (ETC) sont de 650 \$ pour l'UdeM+, de 1179 \$ pour UBC, 1047 \$ pour l'Université de l'Alberta et 14661 \$ pour l'Université de Toronto. L'Université souffre également d'un déficit d'espaces même par rapport à Laval. Elle occupe, par étudiant, 20 mètres carrés d'espace, contre 36 pour UBC, 31 pour l'Université de l'Alberta et 27 pour l'Université de Toronto. Lorsque sa population était de 27 000 étudiants, l'Université accusait un déficit d'espaces et maintenant sa population est de 30 000 étudiants. Ce phénomène s'explique par le fait que le gouvernement sous-évalue les espaces de la recherche et des études supérieures. Relativement aux infrastructures, le recteur souligne que l'Université de Montréal, c'est 70 bâtiments, 7 100 000 pieds carrés avec les ajouts de pavillons, 500 systèmes de ventilation, 100 unités administratives, 60 000 étudiants, professeurs et employés, 700 toilettes, 10 km de rue, 105 000 000 kWh/an (5 800 maisons familiales), 14 250 000 mètres cubes de gaz (5 400 maisons unifamiliales), 1 570 000 pieds carrés de toiture (23 terrains de football ou 1 100 maisons unifamiliales) et la valeur de remplacement du parc immobilisé avec ajout de pavillons se chiffre à 1 342 000 000 \$.

Le recteur conclut en signalant que lors de la construction des grands barrages nul n'aurait soulevé la question de leur opportunité. Il devrait en être de même en regard de l'investissement dans les universités de recherche. La nouvelle économie a besoin d'électricité, mais a également besoin de savoir. Enfin, il se dit prêt à recevoir les

commentaires des membres et si l'Assemblée se déclarait favorable avec ces grandes orientations, il en serait fort heureux.

M. Luc Granger félicite le recteur pour son rapport qu'il qualifie d'excellent. Il souhaite que le recteur maintienne le même ton en commission parlementaire faisant valoir que l'état des universités commence à ressembler à l'état des routes.

M. René Parenteau se joint aux propos de M. Luc Granger au sujet de la qualité du document. Par ailleurs, il estime que le rapport devrait référer aux sacrifices que l'Université a dû consentir pour passer à travers de la crise. À la Faculté de l'aménagement, on a dû faire disparaître des heures d'atelier (pour les remplacer par un travail terminal), des options ont également été supprimées. La qualité des programmes a été mise en cause. Or, les deux programmes d'urbanisme sont les deux seuls accrédités par l'association américaine.

M. Roger B. Richard souhaite également que le recteur conserve le même ton de présentation et lui suggère même de le hausser, vu la situation catastrophique à laquelle l'Université est confrontée. Le fait de se comparer avec les universités du groupe des dix est fondamental et indique bien le sous-développement du Québec par rapport au reste du Canada. L'aspect accréditation auquel a référé son collègue importe également; la Faculté de l'aménagement a réussi à passer à travers de la crise, mais la situation est temporaire. Il y a lieu d'interpeller le gouvernement, de lui rappeler ses promesses de donner priorité à l'éducation. Le recteur fait alors valoir que le gouvernement avait promis 65 M\$ annuel récurrent de réinvestissement, ce qui est nettement insuffisant.

M. Stéphane Molotchnikoff note aussi la qualité du document. Tout en souscrivant aux propos du recteur, il lui suggère de traiter également du déclin des conditions de travail des professeurs qui notamment doivent faire des tâches (installation d'équipements, usage d'ordinateurs pour fins de secrétariat) qui doivent être accomplies au détriment de leurs fonctions principales. Par ailleurs, il souligne que dans les programmes non contingentés, comme les groupes-cours ont sensiblement augmenté, cela entraîne, pour les étudiants, une accessibilité moindre des professeurs. Par ailleurs, pour aider les professeurs en classe, pour les garder en poste, il y aurait lieu de prendre les mesures pour valoriser la profession de professeur-chercheur.

En réponse à M. Samir Saul qui estime que la commission parlementaire devra comprendre que l'Université ne va pas bien et qui demande à quel moment l'Assemblée sera saisie du document, le recteur indique que le rapport doit être envoyé à la Commission parlementaire le 6 février prochain. Par souci d'élégance, on attendra que le document soit arrivé à destination avant de le transmettre à l'Assemblée.

Mme Louise Dagenais se dit d'accord sur la forme du document et estime que le recteur devrait durcir le ton. Ce dernier pourra indiquer à la Commission qu'il a, lui aussi, un mandat clair de la communauté universitaire.

Sur proposition de M. Luc Granger appuyée par M. Roger B. Richard et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée donne son appui au recteur dans ses démarches à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités ainsi qu'à la teneur du mémoire à cette dernière que vient d'exposer le recteur.

Le recteur signale qu'à cette commission, la question des droits de scolarité ainsi que celle des modes de financement seront soulevées. Le mémoire de la CREPUQ comprend différents scénarios établis à partir de simulations. À titre de président de la CREPUQ, il présentera le mémoire de la conférence en soulignant notamment les éléments et anomalies qui ne sont pas acceptables et traitera également de la taxation générale et de l'augmentation des frais de scolarité. Il observe qu'il faut trouver des aménagements entre l'indexation de ces frais et leur révision en fonction des secteurs. Si le gouvernement n'a pas de moyens financiers, il faut qu'il fournisse aux universités la possibilité d'avoir accès à des fonds. Les principes de base à toute solution sont les suivants. Le maintien de l'engagement de l'État est fondamental. Le binôme accessibilité-qualité doit demeurer le fondement de toute politique de financement

universitaire. Il est impératif que tous ceux qui ont la capacité intellectuelle et la volonté de faire des études universitaires aient la possibilité d'y accéder sans en être empêchés pour des considérations financières. Mais cette accessibilité n'a de sens que si elle permet une formation de qualité, à toute le moins comparable à celle de nos voisins, dont les diplômés seront en position de concurrence avec les nôtres. Le réinvestissement à venir devrait respecter le principe d'équité interinstitutionnelle de même que la diversité des établissements.

Le recteur signale que la non indexation des droits de scolarité équivaut, cette année, à un manque à gagner de 60 602 424 \$ et à un manque à gagner cumulatif (1994-1995) de 251 493 648 \$. La non indexation fait en sorte qu'en dollars constants, l'étudiant actuel paie des frais de scolarité moindres que n'en payaient les étudiants en 1994-1995. Prenant pour exemple la Faculté de médecine, il souligne que la différence de revenu net pour le détenteur d'un baccalauréat est de 2 360 077 \$ pour un taux de rendement privé de 21,4 %. Bref, dans les disciplines à coût élevé de formation, le rendement est élevé et les étudiants ne supportent pas assez les coûts. Un étudiant de médecine participe à 9,63 % de sa formation alors qu'un étudiant en administration et informatique y participe pour 19,69 %. Pour une équité entre les étudiants, la modulation des frais de scolarité doit être faite selon les secteurs. Le secteur bio médical pose problème car il n'est pas assez financé par les droits de scolarité. Il y a lieu de soulever ces questions et indique qu'il le fera à titre personnel.

M. Jonathan Harvey comprend que M. Robert Lacroix peut faire une représentation personnelle sur la question des droits de scolarité, mais estime qu'il ne peut le faire à titre de recteur.

Le recteur souligne qu'il ne dira pas que la communauté l'appuie sur cette question, mais s'il est questionné à ce propos, il répondra dans le sens indiqué.

M. Larochelle dûment appuyé propose l'adoption de la proposition suivante : L'Assemblée universitaire déplore les coupures de presque 7 % dans le budget des trois grands organismes subventionnaires québécois (FRSQ, FORSC et FQRNT) lesquelles coupures ne peuvent que freiner l'essor de la recherche effectuée au Québec. En conséquence, l'Assemblée universitaire demande au gouvernement de rétablir et même d'augmenter le budget octroyé à ces organismes subventionnaires pour le financement de la recherche.

Le recteur se réjouit de cette proposition qui devrait être votée dans toutes les instances. Il faut comprendre que c'est par pression politique que les gouvernements changeront d'avis.

M. René Parenteau fait valoir que la recherche sert non seulement au développement des connaissances, mais fournit aussi des emplois aux étudiants.

En réponse à une question de M. Roger B. Richard, le secrétaire général signale que la proposition paraîtra dans le Forum et autres médias et qu'elle sera transmise aux ministres Audet et Reid.

L'Assemblée prend le vote et adopte la proposition à l'unanimité des voix.

Mme Irène Cinq-Mars souligne que les propos du recteur sur les droits de scolarité font montre de beaucoup de courage. Elle le remercie pour sa transparence et appuie le principe d'équité intergénérationnel.

AU-451-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-451-8

La séance est levée à 16 heures 45.

Adopté le 15 mars 2004, délibération AU-452-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance